

En application de l'article L. 111-8 du Code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative. Et pour cela, la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit être justifiée dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.

ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN ERP (DACAM) - HSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Identifier les travaux soumis à autorisation en établissement recevant du public (ERP)
- Appréhender les incidences avec les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de construire)
- Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP) (DACAM)
- Comprendre les procédures de dépôt et d'instruction

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les chefs d'établissements
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 29 novembre 2016

Aix-les-Bains le 17 janvier 2017

Aix-les-Bains le 28 novembre 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- La sécurité incendie
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- La demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP (DACAM)
- Les sanctions
- Lien avec les autorisations en urbanisme

LE CONTENU ET LE FORMALISME DES DOSSIERS

- Les formulaires CERFA
- Le dossier de sécurité
- Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Les demandes de dérogation

TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES PROCÉDURES DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

- Le processus de validation des travaux
- Les modalités de dépôt
- La procédure d'instruction des dossiers

LES BONNES PRATIQUES

Les bonnes pratiques pour des dossiers réussis avec ou sans dérogation

ÉTUDES DE CAS

Étude de cas concrets